



Séгур de la Santé : Grosses entourloupes à la clé !



NOS REVENDICATIONS	LEURS REPONSES
<p>Augmentation des salaires immédiate de minimum 300 € net + rattrapage progressif jusqu'à 25 % de salaire grâce à la revalorisation des grilles salariales (correspondant à la perte du pouvoir d'achat depuis 20 ans).</p>	<p>➤ 183 € en 2 fois avec 1er versement en janvier 2021 (avec effet rétroactif depuis septembre 2020) et 2^{ème} en Mars 2021. Loin des 300€ et loin des 21% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !! Quant aux grilles salariales... pas avant 2022... et que pour certains métiers !!!</p>
<p>Augmentation des effectifs à hauteur des besoins de la population (100 000 dans les hôpitaux, 200 000 pour les médico-sociaux et sociaux).</p>	<p>➤ Proposition de 15 000 postes (7 500 postes non pourvus + 7 500 créations) annoncée par le Premier Ministre, rien d'écrit ! On est loin, loin, loin.... Cela représente environ 3 postes par établissement !</p>
<p>Titularisation des contractuel.le.set plan de formation professionnelle ambitieux.</p>	<p>➤ Etudes des besoins en effectifs supplémentaires réalisées par les établissements puis financements débloqués par les ARS si accord. Tout reste à voir</p> <p>➤ Des axes pour le plan de formation ont été fixés et une mission sera lancée Aucune enveloppe budgétaire ! Mise en œuvre pas avant 2022 !!!</p>
<p>Réduction de temps de travail à 32h de jour et 30h de nuit.</p>	<p>➤ Annualisation du temps de travail et fluctuation des horaires en fonction de l'activité On ne s'est pas compris à priori !</p>
<p>Reconnaissance de la pénibilité avec départ anticipé à la retraite à 55 ans pour les métiers soignants, médico-techniques, du médico-social et de l'action sociale</p>	<p>➤ Les AS et les AP garderaient leur catégorie active (départ à 57 ans) en passant en catégorie B. Quid des autres métiers ? des autres catégories ?</p>

L'Hôpital n'est pas une entreprise, la santé n'est pas une marchandise !



02.72.27.89.94



cgt@ch-saintnazaire.fr



CGTHopitalSaintNazaire44

La CGT Hospital Saint Nazaire 44

Le Ségur de la Santé fait du zèle en proposant des mesures ne correspondant à aucune revendication !

CONCRETEMENT :

- Le cadre posé pour le pilier 1 concerne le personnel du public comme celui du privé. Hors, la négociation ne s'est appuyée que sur les seules organisations de la Fonction Publique Hospitalière.
- **Les 183€ seront identifiés comme un CTI** (Complément de Traitement Indiciaire) et non pas une véritable revalorisation de la grille. Pour le calcul de votre retraite, il sera pris en compte **mais** proportionnellement au nombre d'années perçues.
- Le gouvernement a prévu, avec de l'argent public, de financer à hauteur de **1,7 milliards d'euros**, une augmentation de salaire aux 148 000 salariés du **secteur privé lucratif**, alors que le patronat de ce secteur verse des dividendes scandaleux à leurs actionnaires chaque année.
- **Pas un mot concernant les fermetures de lits, de services, d'établissements.**
- Proposition d'une **contractualisation individuelle** sur la réalisation d'un quota annuel d'heures supplémentaires : travailler plus pour gagner plus !
- **Fusion des différentes primes** ne permettant plus de suivre l'évolution de chacune d'elles (Hors prime d'indemnité de résidence, prime de sujétion pour les AS, le supplément familial et primes liées au temps de travail).
- **Aucun engagement sur les primes de nuit, dimanche et fériés.** Juste une déclaration d'intention.
- Reconnaissance de la pénibilité **QUE** pour les Aides-soignantes et les Auxiliaires de Puériculture. Et les autres ???
- **Le doublement des ratios promus-promouvables** des soignants et médico-techniques seulement pour 2020 et 2021. Qu'en est-il pour tous les autres corps de métier soumis aux ratios tels les ouvriers, les administratifs... ?
- **Création d'une prime d'intéressement collectif** (à la place de la prime de service) mais pas pour tous ! Il faudra que votre service remplisse des objectifs spécifiques et des indicateurs de résultats ! (Qualité des soins, qualité d'accueil, optimisation de l'utilisation des plateaux techniques...). Les services seront en compétition les uns avec les autres.
- **Pour les formations professionnelles**, beaucoup d'axes donnés mais rien de chiffré et aucune enveloppe budgétaire supplémentaire.
- **Réduction du temps de repos** entre deux journées de travail (intervalle de **11h au lieu de 12h** actuellement)
- **Annualisation du temps de travail** permettant d'ajuster le temps de travail en fonction des variations de l'activité tout au long de l'année. (cycle hebdomadaire compris entre 32h et 40h)
>>> Donc, avec les 10h supplémentaires légales et notre région touristique, vous pourriez vous retrouver avec une semaine de 48h en plein été et une semaine de 32h en plein hiver !
- **Favoriser des accords locaux dérogatoires** aux droits nationaux. Notamment sur la codification des droits de repos, d'amplitude horaire quotidienne et hebdomadaire, la création d'un forfait jour (donc plus d'heures « supplémentaires »).
- En ce qui concerne **les modifications régulières de planning**, ils ont trouvé la solution miracle ! Ce sera aux agents du service de construire leur planning en pleine autonomie avec une simple validation du cadre !

LA MOBILISATION A ARRACHE DES MESURES SALARIALES MAIS LA DEREGLEMENTATION SABOTE TOUT !!!